

Adhésion au CIC : année 2022 -2023

Pour être informé(e) en temps réel des activités du CIC, par courrier ou par mail, pour recevoir les informations des conférences à venir, adhérez au CIC !

Adhérent(e), vous recevrez régulièrement cette « Lettre d'information » soit sous la forme d'une circulaire sur papier, soit par courrier électronique, selon votre choix. La 1^{ère} Lettre de l'année est adressée dans les deux formes à tous.

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités telles que Cours d'art, Sorties ou Voyages. Les couples participants aux activités doivent adhérer avec la formule « couple ».

Nous avons le plaisir de vous proposer deux formules d'adhésion, avec ou sans don défiscalisé.

Une cotisation avec don est un apport financier plus important pour l'association. Les subventions diminuent, mais nous conservons le principe de l'entrée gratuite aux conférences.

Donc prenez une adhésion au CIC.

Merci de préférer la formule avec don. Il vous en coûte moins que pour une cotisation simple, l'Etat prenant en charge et vous remboursant 66% du montant de la cotisation.

Une adhésion avec don ouvre droit à déduction fiscale de 66% ; et permet d'être membre adhérent donateur pour l'année scolaire de votre don.

Le montant du don est **au minimum** de 50€ en individuel et de 70€ pour un couple.

*Il vous en coûtera au final en individuel, **16,50€** au lieu de 20€ et, pour un couple, **23,31€**, au lieu de 30€.*

ou

Une cotisation simple 2022 – 2023 : **20€** pour une personne, **30€** pour un couple.

Merci de remplir le bulletin joint à retourner au CIC accompagné d'un chèque à l'ordre de « CIC de Vaison ».

